

Adoption de la procédure d'urgence. (062025029)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles L.2121-12 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à un jour franc.

Le Conseil d'Arrondissement, dès l'ouverture de la séance, doit se prononcer sur l'urgence, dans la mesure où un ou plusieurs ordres du jour complémentaires ont été envoyés après le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer sur la procédure d'urgence.

Adoption de la procédure d'urgence. (062025029)

Concernant les affaires suivantes :

1. Réf. : 062025029
Adoption de la procédure d'urgence.
2. Réf. : 2025 DAE 160
Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens.
3. Réf. : 2025 DEVE 66
Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros).
4. Réf. : 2025 DPE 39
Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris.
5. Réf. : 2025 DSOL 123
Subventions de Fonctionnement (842 798 euros) et d'Investissement (60 000 euros) pour des actions à destination des femmes en situation de grande exclusion.
6. Réf. : 2025 DVD 29
Parc de stationnement Bercy Seine (12^e) - Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-12 al.3 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

DELIBERE

Article unique : Avis est donné à l'adoption de la procédure d'urgence concernant les affaires suscitées.